

Quels droits pour vos permanents ?



Les 4 délégations disponibles



Une délégation permet de donner des droits à certains permanents de votre conseil régional. Les permanents bénéficient par défaut d'un Comptexpert, l'administrateur pourra leur attribuer les droits suivants :

Administrateur : Secrétaire Général

Préparer

- Téléchargement des documents à signer/sceller
- Saisie des signataires
- Positionnement des signatures visibles



Le préparateur n'a pas le droit de lancer une collecte il doit demander l'approbation du président ou secrétaire général.

Lancer

- Préparer et lancer la collecte de signatures **sans l'approbation de l'EC.**

Sceller

- Préparer et lancer la collecte de scellement

Signer

- Préparer et lancer une collecte
- Signer un document (signature avancée)



Le permanent doit s'enregistrer muni de sa pièce d'identité et son portable pour créer son identité numérique.



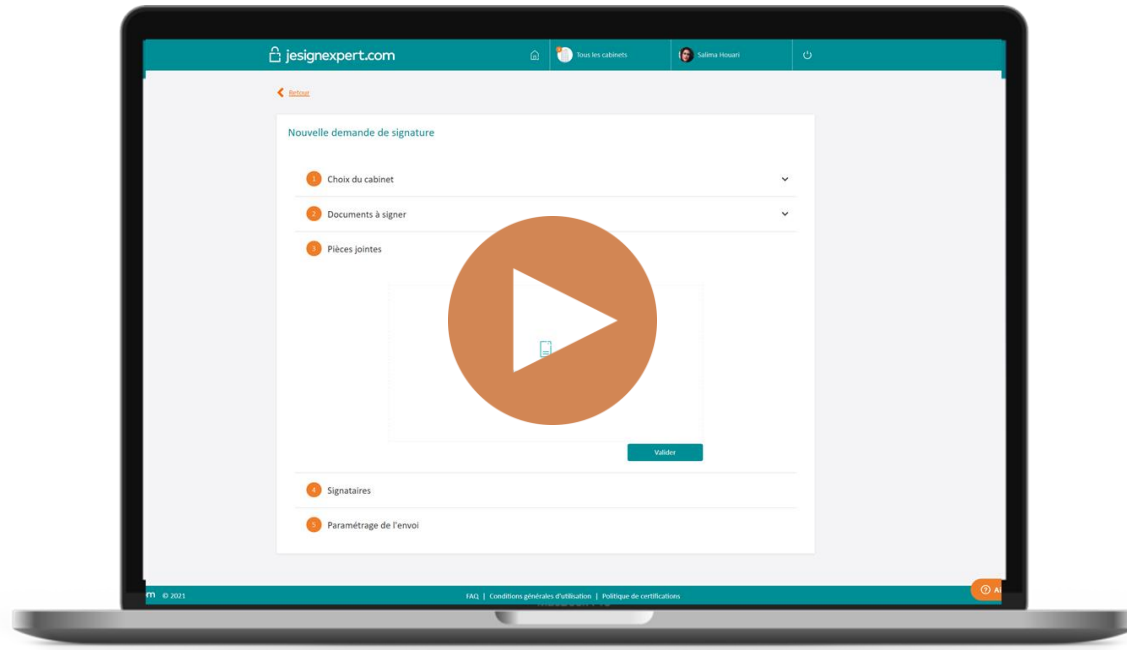
Obligation de disposer d'un comptexpert pour se connecter
La création des délégations est paramétrable directement depuis votre espace privé jesignexpert.com

Quels droits pour quelles délégations ?



		Signer	Lancer	Sceller	Préparer
Plateforme	Signature des CGU	Président			
	Gérer des statistiques	Administrateur			
	Créditer un compte-cabinet	✓	✓	✓	✓
	Ajouter des utilisateurs	Administrateur			
	Accéder au tableau de bord	✓	✓	✓	✓
	Télécharger une base contacts	✓	✓	✓	✓
	Gérer les alertes	✓	✓	✓	✓
Signature	Paramétrer une collecte	✓	✓	✓	✓
	Modifier une collecte	✓	✓	✓	✓
	Ajouter une pièce jointe	✓	✓	✓	✓
	Ajouter des signataires	✓	✓	✓	✓
	Relancer une collecte	✓	✓	✓	✓
	Annuler une collecte	✓	✓		
	Envoyer une collecte	✓	✓		
	Classer une collecte	✓	✓	✓	✓
	Signer un document	✓			
	Dupliquer une collecte	✓	✓	✓	✓
	Rendre une collecte confidentielle	✓	✓	✓	✓
Scellement	Paramétrer une collecte	✓	✓	✓	✓
	Modifier une collecte	✓	✓	✓	✓
	Classer une collecte	✓	✓	✓	✓
	Sceller un document	✓		✓	

Comment créer des délégations à vos permanents ?



Attribution des droits :

Les cabinets d'expertise comptable passent par comptexpert pour attribuer des droits à leurs collaborateurs. Le mode d'attribution des délégations à vos permanents n'est pas identique à celui des cabinets. L'administrateur de l'espace CROEC doit créer les droits directement dans l'espace privé jesignexpert.com à partir de l'onglet cabinets/espaces > gestion des utilisateurs.

N'hésitez pas à regarder la vidéo démonstration pour vous aider à créer vos utilisateurs.

Démonstration